

DÉPARTEMENT



DU VAR

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-488

OBJET : Convention conclue avec la SARL ÉTINCELLE, pour l'organisation du 1^{er} Festival de Magie les 25, 26 et 27 novembre 2022 dans le Parc Haussmann à Draguignan.

Richard STRAMBIO - Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-4;

Vu le Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 et notamment l'article R.2122-3 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de la SARL ÉTINCELLE d'organiser la première édition du Festival de Magie au parc Haussmann ;

Considérant qu'après accord de la Commune, il convient de finaliser cette demande par la signature d'une convention ;

DÉCIDE

Article 1er : la signature d'une convention avec la SARL ÉTINCELLE, prenant effet à compter du lundi 21 novembre 2022 portant sur l'organisation du Festival de Magie au parc Haussmann à Draguignan, selon des termes définis dans ladite convention.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Draguignan, le

17 OCT. 2022

Richard STRAMBIO,



[Signature]
Maire de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller Régional